

## PROCES DE L'AFFAIRE DIGIMEX

## Dix cadres de la Badr relaxés

Moment de forte émotion à la cour d'Alger. Le verdict prononcé en début d'après-midi dans l'affaire Digimex a créé une ambiance particulière au niveau du tribunal correctionnel près la cour d'Alger. Pour cause, cette instance juridique a prononcé la relaxe en faveur d'une dizaine de cadres de la Badr. Il s'agit de l'ensemble des fonctionnaires de la direction du crédit et de l'ex-président-directeur général de cette banque publique.

Ainsi, la présidente du tribunal, et à la grande joie des prévenus, de leurs

avocats et de leurs proches, a prononcé la relaxe en faveur de MM. Farouk Bouyacoub, Ali Ameziani, Badri, Kacimi, Zaït, Hamlaoui, Laboune, Benlarbi, Nasri et Guessas. Quant à Boukhari et Menkherfis, de l'agence de Birkhadem, ils ont été condamnés à sept années de prison ferme. La même peine a été prononcée à l'encontre du patron de l'entreprise privée Digimex, M. Zidoune. Les deux co-gérants de Digimex ont également bénéficié de la relaxe.

La condamnation de M. Boukhari et du directeur de

l'agence de Birkhadem n'a pas laissé indifférents les autres fonctionnaires de la banque venus nombreux apporter leur soutien à leurs collègues. Pour un grand nombre d'entre eux, "la joie aurait été totale si les deux cadres, incarcérés déjà près de deux années, avaient retrouvé leur liberté".

Cela étant, le verdict rendu à 14 h passées de quelques minutes a particulièrement marqué l'ambiance au niveau du grand hall de la cour. Il est vrai que l'affaire, mise en délibéré depuis près d'une vingtaine de jours, a tenu

en haleine toutes les personnes concernées de près ou de loin par ce procès. Ayant fait l'objet d'une large médiatisation, cette affaire, impliquant treize cadres de la Badr, a vu le jugement en première instance, au niveau du tribunal correctionnel de Bir-Mourad-Raïs, du propriétaire de l'entreprise Digimex. Le verdict prononcé par cette instance juridique condamnait tous les prévenus à des peines très lourdes, notamment les banquiers aujourd'hui relaxés.

Le procès en appel, tenu quelques mois plus

tard au niveau de la cour d'Alger, a connu de nouveaux rebondissements particulièrement lors de l'audition de l'expert judiciaire. Le passage de ce dernier à la barre, mais surtout "le doigté avec lequel la présidente du tribunal avait dirigé le procès" ont constitué autant d'atouts "qui ont permis au tribunal correctionnel de faire toute la lumière sur cette affaire".

En effet, lors de son audition par la présidente du tribunal, l'expert judiciaire avait déclaré que "toutes les procédures relatives à l'octroi des crédits au profit de Digimex étaient conformes à la réglementation".

Comme nous l'avions mentionné précédemment, l'audition de l'expert a donné à ce procès une autre dimension. Des témoignages qui ont redonné confiance aux avocats et à leurs clients, avant que le représentant du ministère public ne prenne la parole et livre son réquisitoire.

Ce dernier avait reconnu "coupable les mis en cause dans cette affaire", en soutenant que "des pratiques illégales à la réglementation financière ont causé un préjudice important à la Badr". Ainsi, il

requerra des peines maximales à l'encontre des principaux prévenus et l'application de la loi pour d'autres.

Dix années de prison ferme seront requis alors à l'encontre de l'ex-P-dg de la Badr, M. Farouk Bouyacoub. Idem pour les autres cadres de la banque, en l'occurrence MM. Boukhari, Menkherfis (directeur de l'agence de Birkhadem), Saï Mustapha et Badri. Pour les deux gérants de la société privée Digimex, à savoir M. Zidoune et Djellouli, le procureur de la République a requis à leur encontre la même peine. D'autres peines allant de huit à trois années de prison ferme ont été requises à l'encontre de MM.

Ouahrani, Nasri, Belarbi, Ladjal, Hamlaoui, Guessas et Ameziani, alors que l'application de la loi a été demandée au profit de Kacimi, Gasmî et Allah Mohamed. Pour les deux personnes actuellement en fuite, le procureur de la République a requis dix années de prison ferme.

Il est à noter que parmi les prévenus ayant bénéficié de la relaxe, certains étaient en détention depuis près de seize mois.

Abder Bettache

## HAKIM LAALAM DEDICACE SON COFFRET DE CHRONIQUES

## Le rêve du fumeur de thé

Lire ses chroniques est un exercice de routine, mais l'interviewer est un exercice plutôt difficile. Hakim Laalam, le chroniqueur du *Soir d'Algérie* a organisé hier, au siège de la Fédération internationale des journalistes, une vente-dédicace de son coffret de chroniques (six volumes de 2001-2006), paru aux éditions Lazhari Lebter. Nous avons rencontré, pour la première fois (quoi que nous le croisons tous les jours dans les couloirs de la rédaction), le regard de cet homme qui ne cesse de projeter son regard sur la société.

Des milliers de lecteurs sirotent, tous les matins, leur café avec le fumeur de thé. Certains même se sont mis à siroter, eux aussi, du thé, pour mieux s'approprier le contenu du «Pousse avec eux». Hakim Laalam semblait tout aussi gêné que moi. Quelles réponses à quelles questions fallait-il donner ? C'est sans importance. Notre chroniqueur n'est pas un écrivain.

C'est lui-même qui le dit. Il se veut juste un «producteur d'écrits quotidiens». Pourtant, regrouper chaque volume de ses chroniques constitue à lui seul deux ou trois nuits blanches de lecture. Et une bonne semaine pour les plus fainéants des lecteurs.

D'ailleurs, s'il n'était pas aussi fainéant que ces derniers, Laalam aurait déjà mis en vente un roman, qui est en construction depuis des années mais qui ne trouve pas encore son épilogue. Le regard du chroniqueur est celui d'un Algérien qui porte sa patrie dans l'âme. Lorsqu'il a créé sa chronique «Le nez et la perte», «Nif oulakhssara», au quotidien *Liberté*, il vou-



Ph. : Samir Sid

lait par là, afficher son combat face à l'embrasement de la République. «La République était en danger et il n'était pas question de la laisser tomber», dit-il. Le terrorisme avait mis à feu et à sang le pays et la plume du chroniqueur continuait à saigner des mots d'humour et de dérision pour décrire les maux de la société. «Pousse avec eux» où «Dez maâhoum» est venu par la suite comme un signe de résistance face à un régime politique dictateur.

En arrivant au pouvoir en 1999, le président Bouteflika se croyait l'homme de toutes les situations et de toutes les certitudes. Heureusement que les chroniques de Hakim Laalam étaient présentes tous les matins pour rappeler à la société, en portant son regard sur des faits réels, hallucinants et parfois indignes d'être inscrits dans l'histoire d'une République démocratique, que les certitudes ne sont pas toujours des faits. D'ailleurs, les per-

sonnalités politiques sont généralement les personnages du chroniqueur. Si ces derniers s'imposent presque tous les matins au regard des lecteurs, c'est tout simplement parce qu'ils continuent, selon Laalam, à véhiculer le mensonge et l'illusion. «Le jour où ils deviendront sérieux, je cesserai peut-être de me payer leur poire», fait-il remarquer. «Je ne vous cache pas que les hommes politiques, c'est une bonne clientèle.

Ils croient que le peuple est sans mémoire. Ils se trompent», ajoute-t-il. Incorrigible, le fumeur de thé n'a, malgré les menaces d'emprisonnement qu'il a subies ces dernières années, jamais cessé de porter son regard aussi loin que la situation qui se présente devant lui le permettait. Sa proximité avec la société, sa courtoisie avec ses lecteurs et sa grande qualité de modestie ont toujours guidé son œil vers le bon sens du regard. Celui du peuple. Son

regard, il l'a suivi d'un projecteur. Un appareil photo numérique qu'il a toujours porté sur lui pour mémoriser chaque enseigne dans les rues, sur les livres et autres institutions, pour les regrouper aujourd'hui dans un ouvrage, qui va être bientôt édité. Hakim Laalam veut rendre son regard visible.

Il le sera peut-être par la photo, mais la grande visibilité est celle que chacun peut acquérir grâce à la lecture. Le fumeur de thé se dit préoccupé par le constat qui est fait aujourd'hui dans notre pays concernant la lecture. Ayant encore la fraîcheur du Salon du livre de Paris, auquel il a participé, Hakim Laalam regrette amèrement la disparition de la culture du livre de la société algérienne. «C'est un drame. Nous ne lisons pas assez et nos librairies se transforment en pizzerias.

On est entourés de modèles de gastronomie, sans mesurer les dégâts sur notre culture. Je me projette avec effroi de ce que sera demain la culture de nos enfants», constate le chroniqueur dont le rêve est de construire une maison recouverte de livres. Sa rencontre avec les grandes maisons d'édition françaises est pour lui un fantasme assouvi.

«Il est si extraordinaire de voir un espace immense consacré exclusivement au livre. C'est un bonheur, un moment privilégié pour tous les amateurs de la lecture», raconte-t-il avec beaucoup d'émotion. Pour ce qui est du rêve algérien, le cauchemar continue. Lors de sa rencontre hier avec ses lecteurs, Laalam fumait encore du thé...

Rosa Mansouri

POLEMIQUE  
OTA-ARPTHaïchour en attente  
des résultats d'une  
réunion tenue hier

Interrogé hier en marge du Forum d'El Moudjahid, le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Boudjemaâ Haïchour, est revenu sur la polémique consécutive à la dernière offre tarifaire d'OTA et contestée par l'ARPT.

«J'ai précisé en direction de l'ARPT qu'il est nécessaire que les membres de l'Autorité de régulation engagent une expertise même internationale dans l'esprit de transcender une délibération autour d'un certain sujet», a déclaré le ministre en précisant aussi qu'OTA a été appelé à l'ordre.

Le ministre insistera aussi sur l'importance du respect du cahier des charges pour les opérateurs et le principe de non-interférence dans les délibérations de l'Autorité de régulation. Précisant que OTA peut saisir le Conseil d'Etat concernant cette affaire, Boudjemaâ Haïchour a déclaré attendre les décisions prises suite à une réunion tenue vendredi au sein de l'ARPT. C'est une question de respect des lois qui gèrent le marché concurrentiel, notera enfin le ministre.

Pour rappel, l'ARPT a demandé à l'opérateur de retirer son offre qu'il juge «substantielle». Le ministre pour sa part ayant reçu les membres de l'ARPT, la semaine passée, avait déclaré avoir rappelé à ses vis-à-vis que la régulation est une fonction stratégique du processus de libéralisation dans des conditions objectives transparentes et non discriminatoires.

F. Z. B.